



DOCUMENTS À FOURNIR A. C. M.

- Remettre la fiche signalétique dûment remplie.
- Adhésion à l'association 18,00 € pour les Talençais et 25,00 € pour les non Talençais en chèque ou espèces.
- Photocopie de l'assurance extra-scolaire ou responsabilité civile.
- Photocopie de l'attestation de sécurité sociale.
- Photocopie de l'attestation C.A.F. OBLIGATOIRE avec le Quotient Familial, si absence de C.A.F. photocopie de déclaration d'impôt.
- Photocopie du justificatif de domicile.
- En cas de séparation des parents, copie du jugement concernant l'exercice de l'autorité parentale.
- Une photo, format identité, récente de l'enfant à **coller** sur la fiche sanitaire.
- Remettre la fiche sanitaire de liaison dûment remplie avec la **photocopie des vaccins**.
- Un certificat médical spécifique en cas de nécessité (régimes simples, maladies chroniques non contagieuse...).
- Remettre un exemplaire du règlement intérieur daté et signé.
- Un chèque de caution de 100,00 € par enfant.
- Un R.I.B. dans le cas où vous optez pour le prélèvement automatique.

Pour les militaires :

À partir de janvier 2020, l'original de l'attestation de prise en charge IGESA.



DOCUMENTS À FOURNIR A. C. M.

- Remettre la fiche signalétique dûment remplie.
- Adhésion à l'association 18,00 € pour les Talençais et 25,00 € pour les non Talençais en chèque ou espèces.
- Photocopie de l'assurance extra-scolaire ou responsabilité civile.
- Photocopie de l'attestation de sécurité sociale.
- Photocopie de l'attestation C.A.F. OBLIGATOIRE, avec le Quotient Familial, si absence de C.A.F. photocopie de déclaration d'impôt.
- Photocopie du justificatif de domicile.
- En cas de séparation des parents, copie du jugement concernant l'exercice de l'autorité parentale.
- Une photo, format identité, récente de l'enfant **à coller** sur la fiche sanitaire.
- Remettre la fiche sanitaire de liaison dûment remplie avec la **photocopie des vaccins**.
- Un certificat médical spécifique en cas de nécessité (régimes simples, maladies chroniques non contagieuse...).
- Remettre un exemplaire du règlement intérieur daté et signé.
- Un chèque de caution de 100,00 € par enfant.
- Un R.I.B. dans le cas où vous optez pour le prélèvement automatique.

Pour les militaires :

À partir de janvier 2020, l'original de l'attestation de prise en charge IGESA.